Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215601352-20260331-202603305-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOLAC Séance du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 31 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. ARS Marcel, Maire.

Etaient présents : M. ARS Marcel ; M. BOUSSO Jean-Yves ; Mme GRIFFON Frédérique ; M. BERTAUX Jean-François ; Mme DE FRANCQUEVILLE Isabelle ; M. PROVOT Yannick ; Mme LE COINTE Catherine ; M. BOUSQUAU Christian ; Mme STEVANT Christelle ; M. GUMIAUX Fabrice ; M. BOIVIN Michel ; Mme SOULIMAN Sophie ; M. HENKART Wilfryd ; Mme STEVANT Emilie ; M. JAFFRELOT Jérémie (à compter de la délibération n°2026-03.3-03) ; M. GAY Jérôme ;
Mme CARREIRA Sandra ; Mme LE CADRE Emmanuelle ; Mme CLERO Sandrine.

Date de convocation : 25 mars 2026

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice	:	19
Présents	:	19
Absents représentés	:	0
Absents	:	0
Votants	:	19

Absents excusés : /

Absents : /

A été nommée secrétaire de séance : Sandrine CLERO

- **2026-03.3-05 Création des commissions communales**

  Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 2121-22, il appartient au conseil municipal de constituer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal.
  Ces commissions jouent un rôle consultatif. Elles préparent les travaux du conseil municipal, étudient les dossiers et émettent des avis.
  Composées du Maire et de plusieurs conseillers municipaux, elles se réunissent à l'initiative du Maire ou sur demande de la majorité de leurs membres.
  M. le Maire propose au Conseil municipal de créer 9 commissions communales, et d'en arrêter la composition.
  Il présente, à ce titre, le tableau des commissions.
  Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :
  - Créer 9 commissions communales
  - D'arrêter leur composition selon le tableau annexé.

  (POUR : 19 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)

Pour copie conforme
MOLAC, le 02 avril 2026
Le Maire
Marcel ARS